DEC200602DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Jane Freedman, M. Thomas Brisson, Mme Delphine Naudier, et Mme Sandra Nicolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée intitulée Centre de recherches sociologiques de Paris (CRESPPA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de recherches sociologiques de Paris (CRESPPA), dont la directrice est Mme Christine Cadot ;

DECIDE :

Article 1er
Délégation est donnée à Mme Jane Freedman, PR, M. Thomas Brisson, PR, Mme Delphine Naudier, DR, et Mme Sandra Nicolas, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée[1].

Article 2
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er janvier 2020

La directrice d'unité
Christine Cadot

[1] *Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.*